



N° 3224

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

QUINZIÈME LÉGISLATURE

Enregistré à la Présidence de l'Assemblée nationale le 20 juillet 2020.

RAPPORT D'INFORMATION

FAIT

AU NOM DE LA DÉLÉGATION AUX OUTRE-MER ⁽¹⁾

SUR

l'activité de la Délégation aux outre-mer pendant la pandémie

PAR

M. OLIVIER SERVA,

Député

SOMMAIRE

	Pages
INTRODUCTION	5
LISTE DES AUDITIONS DE LA DÉLÉGATION AUX OUTRE-MER ORGANISÉES PENDANT LA PANDÉMIE.....	7
LISTE DES COURRIERS FIGURANT EN ANNEXE ENVOYÉS AUX PLUS HAUTES AUTORITÉS DE L'ÉTAT.....	13
DEMANDES PORTÉES PAR LA DÉLÉGATION AUX OUTRE-MER ET AYANT ÉTÉ SATISFAITES.....	15
1. Demandes à caractère général.....	15
2. Les mesures sociales.....	16
3. Les mesures économiques.....	17
4. Le contrôle des flux migratoires.....	22
5. Soutien au secteur audiovisuel et à la presse.....	22
PRINCIPALES MESURES PRÉCONISÉES PAR LA DÉLÉGATION AUX OUTRE-MER DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET N'AYANT PAS ÉTÉ SATISFAITES.....	23
ANNEXES :	25
COURRIERS ENVOYÉS PAR LA DÉLÉGATION AUX OUTRE-MER - COVID-19.....	25

INTRODUCTION

La pandémie de Covid-19 a concerné tous les outre-mer français, que ce soit sur le plan sanitaire (à l'exception de Wallis et Futuna) ou sur le plan économique et social. Focalisés sur la très grave situation de certaines régions comme le Grand Est ou l'Île de France, la plupart des médias nationaux se sont concentrés sur la situation de l'hexagone, négligeant la situation des outre-mer où certains territoires comme Mayotte ou la Guyane ont pourtant été particulièrement frappés.

Il revenait donc à la Délégation aux outre-mer de l'Assemblée nationale de faire entendre la voix de la France ultramarine et d'éclairer la Représentation nationale et, au-delà, l'ensemble de la Nation sur la situation de ces territoires lointains.

Dans des conditions difficiles, et exclusivement par visioconférence, la Délégation a organisé, entre le 17 mars, début du confinement, et le 20 juillet 2020, 20 auditions portant à la fois sur la situation sanitaire mais aussi sur les conséquences économiques et sociales de la crise. Quatre membres du gouvernement ont été entendus (*cf. liste en p. 7*). Alors qu'elle se réunissait une fois par mois en moyenne auparavant, la Délégation aux outre-mer est passée à un rythme d'une à deux réunions hebdomadaires, cadence justifiée par la gravité de la situation et la nécessité d'attirer l'attention de la population et – surtout – des plus hautes autorités de l'État sur le cas spécifique des outre-mer.

Soucieuse de satisfaire l'ensemble des territoires, la Délégation a aménagé les horaires de ses auditions même si cela s'est parfois avéré compliqué pour les parlementaires des territoires du Pacifique.

Douze courriers ont ainsi été envoyés à ces autorités : Président de la République, Premier ministre, Président de l'Assemblée nationale, ministre des outre-mer et ministres compétents en fonction des thématiques (*cf. liste en p. 13*).

Ces courriers, qui portaient parfois sur la situation générale des outre-mer mais le plus souvent sur des thématiques particulières, ont fait l'objet d'une attention bienveillante de la part des pouvoirs publics puisque nombre des mesures préconisées – certaines spécifiques aux outre-mer, d'autres de portée plus générale – ont été adoptées (*cf. liste en p. 15*).

D'autres mesures, nécessitant pour certaines des réformes de fond, sont encore en attente de satisfaction (*cf. liste en p. 23*). La Délégation aux outre-mer, fidèle à ses principes, assurera un suivi sur ces sujets.

LISTE DES AUDITIONS DE LA DÉLÉGATION AUX OUTRE-MER ORGANISÉES PENDANT LA PANDÉMIE

MARDI 7 AVRIL 2020

- Échange de vues sur la situation sanitaire et économique dans les territoires d'outre-mer ;
- Informations relatives à la délégation.

MARDI 21 AVRIL 2020

- Retour d'expérience et échanges de vues sur l'applicabilité des mesures gouvernementales par territoire ;
- Questions diverses.

MARDI 23 AVRIL 2020

- Audition de Mme Nicole Belloubet, Garde des Sceaux, ministre de la Justice ;
- Questions diverses.

JEUDI 30 AVRIL 2020

- Audition, sur les questions économiques et européennes en lien avec la crise du Covid-19, de représentants de :
 - la FEDOM (Fédération des Entreprises des outre-mer) : M. Jean-Pierre Philibert, Président ;
 - l'Association EURODOM (L'Europe et les départements d'outre-mer) : M. Benoit Lombrière, délégué général adjoint.

MARDI 5 MAI 2020

- Audition, sur la situation économique des outre-mer, de l'ACCIOM (Association des chambres de commerce et d'industrie des outre-mer), avec la participation des personnalités suivantes :
 - Mme Carine Sinaï, présidente de l'ACCIOM et de la CCI Guyane ;
 - M. Alain Dutour, président de la CEM de Saint-Barthélemy ;
 - Mme Nadine Hafidou, représentante du président de la CCI de Mayotte ;
 - M. Philippe Jock, président de la CCI de Martinique ;
 - Mme Lauriane Vergé, présidente de la CCIMA de Wallis-et-Futuna ;
 - M. Alain Beauchene, président de la CACIMA de Saint-Pierre-et-Miquelon ;
 - M. David Guyenne, président de la CCI de Nouvelle-Calédonie ;
 - M. Patrick Vial-Collet, président de la CCI des îles de Guadeloupe ;
 - M. Ibrahim Patel, président de la CCI Réunion ;
 - Mme Angèle Dormoy, présidente de la CCISM de Saint-Martin.

JEUDI 7 MAI 2020

- Audition de Mme Caroline Leboucher, directrice générale d'Atout France, sur les conséquences de la crise du Covid-19 sur le secteur du tourisme dans les outre-mer et les perspectives futures.

VENDREDI 15 MAI 2020

- Audition sur la situation sanitaire à Mayotte de :
 - Mme Dominique Voynet, directrice de l'Agence régionale de santé de Mayotte ;
 - M. Ali Debré Combo, conseiller départemental de Mamoudzou, Président de la majorité et élu référent sur la covid-19 au Conseil départemental ;
 - M. Gilles Halbout, recteur de Mayotte ;
 - Mme Catherine Barbezieux-Betinas, directrice du Centre hospitalier de Mayotte.

LUNDI 18 MAI 2020

- Audition de M. Jean-Baptiste Djebbari, Secrétaire d'État auprès de la ministre de la Transition écologique et solidaire, chargé des Transports.

MERCREDI 20 MAI 2020

- Audition des présidents des Chambres des métiers et de l'artisanat ultramarines :
 - M. Bernard Picardo, président de la CMA de La Réunion ;
 - M. Henri Salomon, président de la CMA de la Martinique ;
 - M. Gabriel Foy, président de la CMA de la Guadeloupe ;
 - M. Salime Soumaila, président de la CMA de Mayotte ;
 - M. Daniel Viramoutoussamy, président de la CMA de Nouvelle-Calédonie.

LUNDI 25 MAI 2020

- Audition des acteurs de la filière audiovisuelle ultramarine :
 - M. Christophe Ducasse, représentant l'Association des télévisions d'Outre-Mer (ATOM) ;
 - Mme Mateata Maamaatuaiahutapu, directrice de Tahiti Nui TV ;
 - Mme Alexandra Elizé, représentant le Syndicat des professionnels de l'audiovisuel des départements d'Outre-Mer (SPADOM) ;
 - Mme Sylvie Gengoul, directrice du pôle Outre-mer de France télévision ;
 - M. Robert Moy, représentant la Fédération des télévisions locales privées des Outre-Mer (FTLPOM) ;
 - Mme Catherine Jean-Joseph Sentuc, experte culture et audiovisuel auprès de la délégation interministérielle des outre-mer ;
 - Mme Christine Vial-Collet représentant le syndicat des producteurs audiovisuel et cinématographique des Outre-Mer (SPACOM) ;
 - M. Ashley Vindin, directeur de Calédonia.

SAMEDI 30 MAI 2020

— Audition de Mme Annick Girardin, ministre des outre-mer.

JEUDI 4 JUIN 2020

— Audition de M. Maël Disa, délégué interministériel pour l'égalité des chances des Français d'outre-mer et la visibilité des outre-mer.

JEUDI 11 JUIN 2020

- Audition des présidents de chambres d'agriculture ultramarines :
- M Sébastien Windsor, président des Chambres d'agriculture de France ;
 - M. Patrick Sellin, président de la chambre d'agriculture de Guadeloupe ;
 - M. Jean-Louis Bertome, président de la chambre d'agriculture de Martinique ;
 - M. Albert Siong, président de la chambre d'agriculture de Guyane ;
 - M. Frédéric Vienne, président de la chambre d'agriculture de La Réunion ;
 - M. Saïd Anthoumani, président de la chambre d'agriculture de Mayotte.

LUNDI 15 JUIN 2020

- Audition des acteurs de la filière BTP et logement dans les outre-mer :
- M. André Yché, Directeur et Président du Directoire de la CDC Habitat ;
 - Mme Sabrina Mathiot, représentant l'Union Sociale pour l'Habitat Outre-mer (USHOM) ;
 - M. Christian Henon, représentant la Fédération des promoteurs immobiliers de La Réunion (FPIR) ;
 - M. Nicolas Bonnet, représentant l'organisme Action Logement ;
 - M. Anthony Lebon, président de la fédération du BTP de La Réunion ;
 - M. José Gaddarkhan, président de la fédération du BTP de la Guadeloupe ;
 - M. Steve Patole, président de la SEBTPAM de la Martinique ;
 - M. Franck Ho Wen Sze, président de la FRBT de Guyane ;
 - M. Silvio Pontoni, président de la fédération de la construction et du BTP de Nouvelle Calédonie ; M. Roger Hélène, président de la FEABTP de Saint-Pierre-et-Miquelon ;
 - M. Julien Champiat, président de la FMBTP de Mayotte ;
 - Mme Françoise De Palmas, représentant la Fédération des Entreprises des Outre-Mer (FEDOM), directrice du développement et de la prospective.

LUNDI 22 JUIN 2020

- Audition des responsables des Caisses de sécurité sociale des départements ultramarins :
 - M. Yann-Gaël Amghar, directeur général de l'Acoss ;
 - M. Doctrové Janky, président de la Caisse de sécurité sociale de la Guadeloupe ;
 - M. Charles François, vice-président de la Caisse de sécurité sociale de la Guadeloupe ;
 - M. Salim Nahouda, président de la Caisse de sécurité sociale de Mayotte ;
 - M. Xavier Martin, directeur-général de la Caisse de protection sociale de Nouvelle-Calédonie ;
 - M. Yannick Lecornu, représentant le directeur-général de la Caisse de prévoyance sociale de Polynésie française.

LUNDI 29 JUIN 2020

- Audition M. Jean-Baptiste Lemoyne, secrétaire d'État auprès du ministre de l'Europe et des affaires étrangères, en charge du tourisme.

MERCREDI 1^{er} JUILLET 2020

- Audition des représentants des Chambres régionales de l'économie sociale et solidaire (CRESS) ultramarines :
 - M. Frédéric Annette, Administrateur et Trésorier de la CRESS de La Réunion ;
 - M. Frédéric Auré, CRESS de La Réunion ;
 - M. Kadafi Attoumani, Président de la CRESS de Mayotte ;
 - M. Nestor Bajot, Président de la CRESS des Iles de la Guadeloupe ;
 - M. Ben Amar Zeghadi, Délégué national de la CRESS en outre-Mer et Délégué général de la CRESS de Mayotte ;
 - Mme Nadège Saha, CRESS de Guadeloupe.

MERCREDI 8 JUILLET 2020

- Audition des représentants des Compagnies régionales des commissaires aux comptes (CRCC) ultramarines :
 - M. Jean Bouquot, président de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes ;
 - M. Pierre Sabatier, dirigeant du cabinet de recherche économique PrimeView ;
 - M. Prudence Ecoué, président de la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Fort-de-France ;
 - M. David Moueza, président de la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Basse-Terre ;
 - M. Bernard Fontaine, président de la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Saint-Denis.

MERCREDI 15 JUILLET 2020

- Audition des représentants de la presse écrite et web ultramarine :
 - M. Laurent Canavate représentant Mayotte Hebdo ;
 - M. Jacques Dancal de la Nouvelle Semaine (Guadeloupe) ;
 - M. Luc Laventure, président d'Outremers 360 ;
 - M. Anthony Maarek, représentant le groupe France-Antilles ;
 - M. Gilbert Meriel, représentant la société Fenua Communication, éditrice des journaux d'information Tahiti Infos et Les Nouvelles de Tahiti ;
 - M. Patrick Planchenault, directeur de la rédaction du Quotidien de La Réunion ;
 - M. Bertrand Prévost, représentant la Dépêche de Tahiti.
 - Mme Francette Florimond, directrice des Éditions Inter-Entreprises ;
 - M. Pierrot Dupuy, propriétaire de Zinfos974.com, site d'information en ligne ;
 - M. Yves Delauw, directeur général du groupe Melchior, diffuseur des notamment des Nouvelles Calédoniennes ;
 - Mme Audrey de Fondaumière, représentant le Journal de l'Île de La Réunion.
- Questions diverses.

LUNDI 20 JUILLET 2020

- Audition relative à la situation sanitaire en Guyane :
 - M. Rodolphe Alexandre, président de la Collectivité territoriale de Guyane ;
 - M. Marc Del Grande, préfet de Guyane ;
 - Mme Clara Debort, directrice de l'Agence régionale de santé ;
 - Mme Carine Sinaï-Bossou, présidente de la Chambre de commerce et d'industrie de Guyane ;
 - M. David Riché, président de l'association des maires de Guyane ;
 - M. Christophe Robert, directeur du centre hospitalier de Cayenne ;
 - M. Yannick Xavier, secrétaire adjoint de l'Union des Travailleurs de Guyane.
- Nominations de rapporteurs.
- Questions diverses.

LISTE DES COURRIERS FIGURANT EN ANNEXE ENVOYÉS AUX PLUS HAUTES AUTORITÉS DE L'ÉTAT

10 avril 2020 : Situation générale des outre-mer ;

24 avril 2020 : Situation générale des outre-mer ;

8 mai 2020 : Situation économique dans les outre-mer ;

20 mai 2020 : La situation particulière de Mayotte ;

22 mai 2020 : La situation des transports ultramarins ;

25 mai 2020 : La situation des artisans et commerçants ;

31 mai 2020 : La situation de l'audiovisuel ultramarin ;

16 juin 2020 : La situation de l'agriculture ultramarine ;

18 juin 2020 : La situation du BTP et du logement dans les outre-mer ;

26 juin 2020 : La situation des Caisse de sécurité sociale ultramarines ;

15 juillet 2020 : La situation de l'économie sociale et solidaire ultramarine ;

20 juillet 2020 : La situation de la presse écrite et en ligne dans les outre-mer.

DEMANDES PORTÉES PAR LA DÉLÉGATION AUX OUTRE-MER ET AYANT ÉTÉ SATISFAITES

Les courriers que la Délégation aux outre-mer a envoyés aux plus hautes autorités de l'État ont parfois été suivis d'effet par un gouvernement qui a réagi de façon rapide et énergique. Il est vrai que certaines demandes, qui dépassaient les outre-mer, étaient également soutenues par d'autres instances. Pour autant, plusieurs demandes spécifiques aux outre-mer ont été retenues par le Gouvernement.

1. Demandes à caractère général

a) *Les outre-mer territoires pilotes du déconfinement*

Le 28 avril 2020, lors d'une visioconférence avec les élus et dirigeants des territoires du Pacifique, le Président de la République a repris les termes de « territoires pilotes » pour le déconfinement figurant dans le courrier de la Délégation du 8 avril 2020 qui lui avait été adressé : « *Je pense vraiment que l'on peut faire des territoires ultramarins des territoires pilotes en matière de déconfinement.* »

b) *L'extension des dispositifs de soutien économique aux collectivités du Pacifique*

L'ancienne ministre des outre-mer Mme Annick Girardin a annoncé fin mars que le dispositif du prêt garanti par l'État s'appliquait aux collectivités du Pacifique.

Le projet de loi de finances rectificative pour 2020 adopté en première lecture par l'Assemblée nationale prévoit un prêt garanti par l'État de 240 millions d'euros pour la Polynésie via l'AFD, dont une partie sera affectée à sa caisse de prévoyance sociale

c) *Le plan de relance*

Le nouveau ministre des outre-Mer Sébastien Lecornu s'est engagé lors des questions au gouvernement du 9 juillet dernier « *à imaginer une relance tenant compte des spécificités des différents territoires d'outre-mer* »

2. Les mesures sociales

a) La situation des étudiants ultramarins dans l'hexagone

Deux arrêtés du ministère des outre-Mer du 17 et 22 avril 2020 ont chargé le délégué inter-ministériel pour l'égalité des chances des Français d'outre-mer et de la visibilité des outre-mer d'opérer un recensement des étudiants ultramarins désirant être rapatriés dans leurs territoires d'origine afin d'évaluer les conditions de leur mise en quatorzaine ainsi que d'évaluer leurs besoins en matière d'entraide. Les associations ultra marines ont également été sollicitées et une enveloppe de 250 000 euros leur a été octroyée par le ministère. Deux traitements automatisés de données ont été créés en ce sens.

Le 4 mai au Sénat, l'ancien Premier ministre, lors de la présentation de sa stratégie de déconfinement annonçait l'attribution d'une aide de 200 euros aux étudiants de moins de 25 ans en situation de difficulté versée au mois de juin.

La Ministre de l'Enseignement supérieur, Mme Frédérique Vidal, a ajouté qu'une attention particulière serait accordée aux étudiants ultramarins isolés.

Le délégué inter-ministériel pour l'égalité des chances des Français d'outre-mer et de la visibilité des outre-mer a mis en place par ailleurs, une ligne téléphonique d'urgence afin d'accompagner les étudiants dans l'attribution d'aides alimentaires ou d'aides financières d'urgence auprès des services sociaux des CROUS.

11 300 étudiants ultramarins bloqués dans l'hexagone et souhaitant regagner leurs territoires ont été recensés. Fin mai - début juin des vols ont été organisés pour les rapatrier. Un dispositif sanitaire particulier a été mis en place sous la forme d'une quatorzaine effectuée dans des hôtels près de Roissy par ces étudiants avant de pouvoir embarquer. Des tarifs négociés ont, par ailleurs, été proposés aux étudiants à destination des Antilles et de la Réunion.

b) Le soutien aux familles privées de cantine

Afin de permettre aux familles défavorisées de percevoir une aide alimentaire, la prestation d'accueil restauration scolaire a été versée directement par la caisse d'allocations familiales aux ménages bénéficiaires de l'allocation rentrée scolaire en 2019. Ce versement s'est effectué en avril et n'a inclus ni les vacances scolaires ni les jours fériés.

Ce dispositif de versement direct aux familles ultramarines de la prestation d'aide à la restauration scolaire a été renouvelée au moins jusqu'au mois de juillet 2020, soit sous la forme d'une aide financière, soit sous la forme d'une aide alimentaire directe.

c) Le maintien de la continuité pédagogique

Les rectorats se sont assuré le concours de la Poste pour envoyer des cours papier aux élèves ne disposant pas d'équipement numérique. Le retour des copies est gratuit. À La Réunion, dans le cirque de Mafate, ce dispositif est assuré par un hélicoptère de la gendarmerie.

Le 5 juin 2020 une convention entre la préfecture, le rectorat et la collectivité territoriale de Guyane a été signée en faveur de la continuité pédagogique. Ce partenariat vise à doter les établissements scolaires publics d'ordinateurs et de tablettes qui pourront être prêtés gratuitement aux élèves des milieux défavorisés. Cette opération est financée à hauteur de 200 000 euros dont la moitié est prise en charge par l'État.

3. Les mesures économiques

a) L'augmentation des prix

En premier lieu, les préfets ont demandé aux antennes des DIECCTE (directions des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi) et des DAAF (directions de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt) d'opérer des contrôles et de faire preuve de vigilance. En deuxième lieu, à La Réunion, le préfet a lancé deux initiatives, la prorogation du bouclier qualité prix de 2019 et la mise en place d'un panier de 52 produits de première nécessité sur lequel les distributeurs s'engageaient à une stabilité des prix.

L'observatoire des prix des marges et des revenus de La Réunion a été chargé de veiller à l'évolution des prix durant le confinement. Au 23 avril, le prix des produits suivis restaient maîtrisés. Le panier de référence de 52 produits est passé de 162 euros le 24 février 2020 à 161 euros mi-avril. Selon l'observatoire, les hausses constatées sur certains produits comme les oignons, l'ail ou les pommes de terre résultent de la hausse du coût d'achat du produit par les commerçants, contraints de s'approvisionner dans d'autres pays plus lointains et plus onéreux.

Le bilan dressé en juillet confirme cette tendance, d'avril à juin 2020 le coût des produits du bouclier qualité prix est passé de 244,98 euros à 245,87 euros. Quant aux paniers des 52 produits, les prix ont diminué de 5,8 % entre février et juin 2020.

b) Le chômage partiel

La Délégation a réussi à obtenir la prise en compte du chômage partiel par les Agences de services et de paiement (ASP) pour les entreprises les plus en difficultés : Mme Muriel Pénicaud, alors ministre du travail, a indiqué que les mesures étaient prises afin de pouvoir, « dès la paye du mois de mai » permettre « un versement anticipé à l'entreprise d'une partie de l'allocation lorsque l'entreprise est en difficulté et n'est pas en mesure de faire face à la paye ».

c) Les tarifs du fret aérien

S'agissant de l'augmentation des tarifs du fret aérien qui conduit mécaniquement à un renchérissement des prix des produits importés, l'ancienne Ministre des outre-mer, Mme Annick Girardin, a reconnu dans sa réponse à une question d'actualité posée par le député Sébastien Jumel, le 5 mai dernier, qu'ils avaient effectivement connu une hausse significative passant de 4 à 5 euros le kg à 10 à 12 euros. Néanmoins, les vols assurant la continuité territoriale et embarquant des passagers continuent d'appliquer des tarifs stables, ce qui n'est pas le cas des vols supplémentaires cargos, demandés par les transitaires et qui n'assurent que le fret.

d) L'adaptation des mécanismes du fonds de solidarité

La loi de finances rectificative du 25 avril 2020 a modifié les conditions d'éligibilité au fonds national de solidarité, ce qui permet aux très petites entreprises ultramarines d'y prétendre. Les entreprises en difficulté ou en redressement judiciaire y sont éligibles.

La perte du chiffre d'affaires est calculée par rapport au chiffre d'affaires mensuel moyen de l'année 2019.

Un soutien complémentaire compris entre 2 000 et 5 000 euros peut être accordé aux très petites entreprises aux indépendants et aux micros entrepreneurs (y compris pour les entreprises de zéro salarié).

Lors d'un entretien au journal télévisé d'antenne Réunion, le 5 mai dernier, le Ministre de l'Économie, M. Bruno Lemaire, a annoncé la prolongation du fonds de solidarité au-delà du 31 mai pour les secteurs du tourisme de la restauration et de la culture.

Le 5 mai dernier, l'ancien Ministre des Comptes publics, M. Gérard Darmanin, a annoncé l'annulation des charges sociales pour les entreprises de moins de 10 salariés ainsi qu'une ouverture plus large au deuxième volet du fonds de solidarité.

e) Les difficultés budgétaires des collectivités territoriales

Lors de son audition devant la commission des lois le 30 avril 2020, l'ancien Ministre chargé des collectivités territoriales, M. Sébastien Lecornu, a indiqué que pour les communes d'outre-Mer, le préfet serait autorisé à verser des avances de fiscalité ou de la dotation globale de fonctionnement par douzième.

L'article 6 du projet de loi de finances rectificative pour 2020 adopté en première lecture par l'Assemblée nationale prévoit un dispositif spécifique pour les communes des départements et régions ultra-marines, il compense la baisse en 2020 du produit de l'octroi de mer régional et de la taxe spéciale de consommation qui sont très fortement affectés par les conséquences économiques de la crise sanitaire.

Une dotation de 60 millions d'euros est créée pour les régions de La Réunion, de Guadeloupe, les collectivités territoriales de Guyane, de Martinique et le département de Mayotte.

La compensation porte sur le montant du produit global d'octroi de mer collecté et versé aux communes, à savoir la dotation globale garantie ainsi que la part communale du fonds régional pour le développement et l'emploi.

S'agissant de la Guadeloupe et de La Réunion, la part départementale de la taxe spéciale de consommation perçue par ces départements sera garantie dans des proportions similaires aux années antérieures.

Quant à la Guyane qui avait voté en 2020 une hausse de son taux d'octroi de mer, un amendement gouvernemental neutralise pour le calcul de sa compensation la hausse de recettes résultant de cette augmentation du taux de l'octroi de mer régional.

Pour les collectivités de Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Martin, Saint-Barthélemy et Wallis-et-Futuna, les pertes de recettes fiscales des collectivités d'outre-mer attendues en 2020, équivalentes à l'octroi de mer et à la taxe spéciale sur la consommation, seront compensées par référence au niveau moyen enregistré sur la période 2017-2019, à l'exception de toute exonération nouvelle qui aurait pu être décidée par les autorités locales sur l'exercice 2020. Un premier acompte de 7 millions d'euros devrait être versé cet été.

f) Les chambres de commerce et d'industrie

Afin d'assurer l'accompagnement des PME et des TPE, le projet de loi de finances rectificative pour 2020 adopté en première lecture par l'Assemblée nationale augmente le plafond de la taxe pour frais de chambres de commerce et d'industrie (TFC) de 100 millions d'euros pour permettre à ces chambres d'assurer au mieux leurs missions.

g) Le soutien aux compagnies aériennes locales

Lors de son entretien à Antenne Réunion, le ministre de l'Économie a également indiqué que l'État avait accordé un prêt garanti à Air austral. Il a, par ailleurs, évoqué un accompagnement de la compagnie Corsair.

Le nouveau ministre des outre-mer, M. Sébastien Lecornu, s'est engagé lors des questions au gouvernement du 9 juillet à accompagner Air Tahiti et Air Tahiti Nui : « *Nous accompagnons aussi le secteur économique, notamment les deux compagnies aériennes qui connaissent des difficultés importantes, au sujet desquelles l'État va se mobiliser.* »

h) Soutien au tourisme

Le comité interministériel du tourisme du 14 mai a pris les mesures suivantes :

Les entreprises du tourisme pourront continuer de recourir à l'activité partielle dans les mêmes conditions que celles mises en place pendant le confinement, et cela jusqu'à la fin de l'année 2020.

Une exonération de cotisations sociales s'appliquera aux très petites entreprises (TPE) et aux petites et moyennes entreprises (PME) du secteur tourisme, de l'événementiel culturel et sportif, pendant la période de fermeture ou de très faible activité, au moins de mars à juin, pour un montant estimé à 2,2 milliards d'euros. L'exonération s'appliquera automatiquement à toutes ces entreprises, qu'elles aient déjà acquitté ou non leurs cotisations.

Aux exonérations de cotisations patronales s'ajoutera un crédit de cotisation égal à 20 % des salaires versés depuis février. Ce crédit de cotisation sera imputable sur l'ensemble des cotisations dues par l'entreprise et permettra de soutenir la reprise de l'activité. Les exonérations de cotisations patronales pourront être prolongées tant que durera la fermeture obligatoire des établissements.

Un prêt garanti par l'État (PGE) « saison » sera mis en place : ses conditions seront plus favorables que le PGE classique avec un plafond plus élevé (actuellement le prêt est plafonné à 25 % du chiffre d'affaire 2019, le plafond du « PGE saison » sera porté au 3 meilleurs mois de l'année 2019

S'agissant de l'entrée sur les territoires ultramarins, depuis le 10 juillet, les voyageurs de plus de onze ans doivent justifier d'un test Covid 19 négatif réalisé dans les 72 heures avant l'embarquement.: il est obligatoire et sera demandé à l'embarquement.

Les passagers à destination de la Guyane, de la Guadeloupe, de la Martinique, de Saint-Martin, de Saint-Barthélemy, de Saint-Pierre-et-Miquelon, de la Réunion et de Mayotte ne sont plus soumis à une mesure obligatoire de quarantaine à leur arrivée.

4. Le contrôle des flux migratoires

Afin de lutter contre l'arrivée de migrants porteurs du coronavirus et d'éviter la saturation des établissements hospitaliers, les opérations de contrôle aux frontières ont été renforcées en Guyane et à Mayotte.

En Guyane, un poste avancé a été installé à Taluen (secteur de Maripasoula) pour contrôler les arrivées du Brésil et la circulation sur le fleuve Oyapock a été limitée. Quant à la frontière avec le Suriname, les contrôles sur le fleuve Maroni se sont intensifiés et des commerces illégaux ont été détruits sur la rive française du fleuve.

À Mayotte, un patrouilleur de la marine nationale est chargé d'intercepter les arrivées de kwassas en provenance des Comores.

5. Soutien au secteur audiovisuel et à la presse

Afin de soutenir les éditeurs fragilisés par l'effondrement de leurs ressources publicitaires et confrontés à une concurrence accrue des plateformes numériques, M. Édouard Philippe, ancien Premier ministre avait annoncé, le 17 juin dernier, la mise en place d'un crédit d'impôt en faveur des dépenses de création pour un coût estimé à plus de 110 millions d'euros.

Par ailleurs, le projet de loi de finances rectificative pour 2020 adopté en première lecture par l'Assemblée nationale prévoit 30 millions d'euros afin de prendre en charge les coûts de diffusion des chaînes de télévision locales et des radios FM et numérique, notamment en outre-mer et 30 millions d'euros de mesures d'accompagnement des éditeurs et diffuseurs les plus fragiles, notamment en outre-mer.

*

* *

PRINCIPALES MESURES PRÉCONISÉES PAR LA DÉLÉGATION AUX OUTRE-MER DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET N'AYANT PAS ÉTÉ SATISFAITES

La plupart des demandes non satisfaites correspondent à des réformes structurelles de certaines filières et ne sont pas directement liées à la crise sanitaire, même si cette dernière a mis en évidence leur nécessité. Voici la liste non exhaustive des principales mesures préconisées par la Délégation et non retenues.

Les mesures d'ordre économique :

- la décision d'un moratoire ou de l'effacement des dettes sociales et fiscales pour les entreprises ;
- la nécessité de faire respecter les délais de paiement notamment par les collectivités territoriales et les organismes étatiques et la mise en place d'un système de compensation entre les créances publiques et les dettes fiscales et sociales des entreprises ;
- l'adaptation des marchés publics aux spécificités ultra-marines (seuils différenciés, mieux disant en matière agricole, accès pour les entreprises de l'économie sociale et solidaire) ;
- l'inclusion des taxis dans le dispositif d'exonération de charges prévu pour les entreprises touristiques ;
- l'aider sur le long terme aux entreprises qui se sont lancées avec succès dans la production de masques et de gel hydroalcoolique ;
- la création d'un statut de l'entreprise ultra-marine ;
- le rapprochement de la réglementation locale mahoraise des normes nationales.

En matière de logement et de BTP :

- l'extension du crédit d'impôt réhabilitation, actuellement limité aux quartiers prioritaires de la ville (QPV), à l'ensemble des outre-mer ;
- la mise en œuvre effective du plan logement en outre-mer ;
- la mise en place d'un taux réduit de TVA sur le logement social ;
- le renforcement de l'ingénierie pour les opérations d'urbanisme ;
- la mise en place de l'opération d'intérêt national (OIN) prévue en Guyane.

En matière de médias audiovisuels :

- le renoncement à la suppression de France Ô ;
- la généralisation en outre-mer des campagnes publicitaires institutionnelles ;
- le rétablissement pour l'audiovisuel privé ultramarin du dispositif de la Lodéom « renforcée » ;
- l'adaptation des aides dites « CNC » (Centre national du cinéma et de l'image animée) aux réalités des outre-mer, notamment en abaissant leurs seuils de déclenchement et d'acquisition du compte automatique, en assouplissant les critères d'éligibilité des œuvres, en abaissant la quote-part des diffuseurs à 10 % ou en imaginant des aides aux diffuseurs ;
- la bonification du crédit d'impôt pour les œuvres tournées en outremer ;
 - la création d'un fonds de soutien en faveur des télévisions associatives locales privées qui développent l'hyper proximité ;
 - la création de sociétés de financement de l'industrie cinématographique et de l'audiovisuel (SOFICA) dévolues aux productions ultramarines.

En matière de presse écrite et web :

- le contrôle plus strict des GAFA qui exercent une concurrence au détriment des acteurs locaux à raison de leurs capacités d’annonces exceptionnelles ;
- la diffusion dans les outre-mer d’un volume suffisant et équitable d’annonces légales dans les outre-mer, territoire par territoire ;
- la révision de l’utilisation du fonds stratégiques, et la vérification de sa distribution dans les outre-mer ;
- la mise en œuvre de mesures éducatives non coûteuses et peu contraignantes pour inciter la jeunesse à se remettre à lire la presse écrite ;
- le respect du droit sur le copyright à l’égard des collectivités qui multiplient les photocopies de journaux au lieu de souscrire plusieurs abonnements ;
- la réduction des délais de versement des aides publiques qui, trop souvent, parviennent aux médias avec retard et mettent en difficulté leur trésorerie ;

En matière agricole :

- l’évolution de la réglementation sur les terres en friche ;
- le soutien de la pêche ultramarine ;
- la création de marchés d’intérêt régionaux.

En matière d’artisanat :

- la prise en compte, dans les contrats d’apprentissage, de la cherté de la vie dans les outre-mer, de manière à ce que la rémunération sur ces contrats soit différente de celle de l’hexagone ;
- la création de zones franches globales sur l’ensemble des départements et collectivités ultramarines.

Dans le domaine de l’économie sociale et solidaire :

- la mise en place d’une réserve sociale et solidaire volontaire, gérée au niveau de chaque territoire et coordonnée par l’État ;
- l’accompagnement et formalisation de l’informel ;
- la nécessité de rendre éligibles les organismes de l’économie sociale et solidaire, y compris les associations, aux dispositifs d’aide habituellement réservés aux entreprises privées classiques.

*
* *

ANNEXES :

COURRIERS ENVOYÉS PAR LA DÉLÉGATION AUX OUTRE-MER - COVID-19

La plupart des auditions de la Délégation aux outre-mer de l'Assemblée nationale ont donné lieu à des envois de courriers destinés à attirer l'attention des plus hautes autorités de l'État sur les problématiques spécifiques aux outre-mer et leur proposer des pistes de solution.

Ces courriers ont été systématiquement adressés au Premier ministre, au Président de la République, au Président de l'Assemblée nationale et à la (puis au) ministre des outre-mer. Ils ont également été adressés aux ministres sectoriellement compétents, en tant que de besoin (économie, transports, santé, etc.).

Vous trouverez ci-après l'intégralité des lettres adressées au Premier ministre, les autres courriers étant des déclinaisons de ces documents.

10 Avril 2020 - Lettre Situation générale



DELEGATION AUX OUTRE-MER

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ-ÉGALITÉ-FRATERNITÉ

Le Président

Paris, le 10 Avril 2020

Monsieur le Premier Ministre,

La dramatique crise sanitaire et économique inédite que traverse notre pays atteint singulièrement les territoires ultra-marins. Parce qu'ils sont très éloignés, pour la plupart insulaires et faiblement peuplés, ces territoires ne sont pas aussi bien armés que l'hexagone pour se battre contre la pandémie et ses conséquences. C'est la raison pour laquelle la Délégation aux outre-mer de l'Assemblée nationale a souhaité attirer unanimement votre attention sur quelques points fondamentaux qui méritent des réponses urgentes.

Sur le plan sanitaire

Les territoires ultra-marins, comme d'autres, manquent de masques, de gel hydro alcoolique, de tests, de thermomètres, de respirateurs, etc. Ces matériels ont été commandés, mais les personnels de santé n'ont aucune visibilité sur leur livraison et demandent davantage de transparence à ce sujet. Par ailleurs, en raison de leur moindre exposition à la pandémie, il est possible que le déconfinement de certains territoires ultramarins intervienne avant celui de l'hexagone. La Délégation propose donc :

- que soit mis en place un tableau de bord synthétisant, par territoire, les besoins et les quantités de matériels commandés ainsi que les dates prévisionnelles de réception ;

- que, lorsque les conditions du déconfinement seront réunies, les territoires ultra-marins, puissent faire office de territoires pilotes, notamment en matière de dépistage généralisé de la population.

Monsieur Edouard PHILIPPE
Premier Ministre
Hôtel Matignon
57 rue de Varenne
75007 Paris

.../...

Sur le plan éducatif

La continuité pédagogique est loin d'être assurée en outre-mer, notamment en raison de la faiblesse de l'équipement numérique de beaucoup de foyers. En outre, la situation des étudiants de l'enseignement supérieur, coupés de leur famille et confinés dans l'hexagone, mérite également toute notre attention. C'est la raison pour laquelle la Délégation demande :

- que le ministère de l'Éducation nationale exerce une vigilance toute particulière à l'égard des élèves les plus défavorisés, au besoin en coopérant avec les communes pour que leurs devoirs leur soient portés à domicile ;

- que tout soit mis en œuvre pour soutenir et aider les étudiants ultra-marins confinés dans l'hexagone en mettant à leur disposition un guichet unique chargé, si nécessaire, de leur apporter tout le soutien possible sur le plan sanitaire et social. La mission interministérielle à l'égalité de chances des Français d'Outre-mer et la visibilité des Outre-mer pourraient utilement être chargées de cette mission notamment par l'intermédiaire de la plateforme d'entraide et de solidarité, créée récemment par cette mission.

Sur le plan économique

Les conséquences du confinement sur l'économie des territoires ultra-marins est catastrophique. Le tissu économique y est beaucoup plus fragile que dans le reste du pays, le chômage y est plus élevé et des mesures énergiques doivent être prises si l'on veut éviter une dépression de grande ampleur. C'est la raison pour laquelle, compte tenu des circonstances exceptionnelles, la Délégation aux Outre-mer demande pour les entreprises ultra-marines :

- d'assurer dans les collectivités du Pacifique l'application de l'ensemble des mesures nationales de soutien aux entreprises dans cette crise inédite et gravissime, *via* les institutions en place dans ces territoires lorsque nécessaire ;

- que les préfets accordent systématiquement aux entreprises ultramarines, bénéficiaires du fonds de solidarité, le paiement directement aux salariés de l'allocation d'activité partielle par l'agence de services et de paiement, conformément à l'article R. 5122-16 du code du travail, afin de leur éviter d'avancer la trésorerie ;

- que les entreprises ultra-marines bénéficiaires du fonds de solidarité soient entièrement exonérées de prélèvements obligatoires et de charges pour la période du confinement, en lieu et place de l'étalement actuellement prévu ;

- que cette exonération des charges sociales et fiscales soit inconditionnelle pour les entreprises ultra-marines de moins de cinq salariés et pour la totalité de l'année 2020 ;

- que le fonds de solidarité ne soit pas conditionné à la régularité de la situation fiscale et sociale des bénéficiaires, compte tenu de la situation financière dans laquelle les crises récentes les ont, pour beaucoup, placées ;

- que l'aide complémentaire de 2 000 euros que les collectivités auront pour mission d'accorder ne soit pas conditionnée au fait d'avoir au minimum un salarié en raison de la proportion importante d'entreprises unipersonnelles dans les outre-mer ;

- qu'au moins 25 % du Fonds de garantie d'emprunt, mis en place par l'État, soit réservé aux entreprises de moins de trois ans, entreprises pour lesquelles les banques sont les plus réticentes à prêter ;

— 3 —

- que les Caisses d'allocations familiales (CAF) versent directement aux familles la partie de la dotation mensuelle de la Prestation Accueil et Restauration Scolaire (PARS) qu'elles versent habituellement aux gestionnaires de la restauration scolaire. L'absence de toute restauration scolaire justifie cette mesure car, bien souvent, le repas sain et équilibré pris à la cantine est le seul de la journée pour certains enfants.

- de mettre en place, au moins pour les Outre-mer, la notion de « *catastrophe naturelle sanitaire* » qui rende obligatoire une plus grande contribution des assurances aux dommages subis par les entreprises ultra-marines ;

- que soit rendu obligatoire le remboursement immédiat par les agences de voyage et les compagnies aériennes des billets d'avions achetés et non utilisés par des ultra-marins bloqués dans l'hexagone et dans l'impossibilité financière ou sanitaire de rentrer chez eux ;

- d'autoriser l'utilisation, exceptionnelle et limitée dans le temps, des fonds exceptionnels d'investissement (FEI) pour du fonctionnement par les CCAS, associations ou collectivités qui en feraient la demande, étant entendu que la totalité de ces fonds ne pourront pas être utilisés en investissement en 2020 ;

- de renforcer le contrôle et d'instaurer le maintien des prix en vigueur avant confinement (y compris les prix promotion), notamment pour les produits de première nécessité, pendant la période de confinement ;

- que soient confortées, généralisées et pérennisées toutes les initiatives prises par le tissu économique ultra-marin pour fabriquer localement des produits sanitaires indispensables (gel hydro alcoolique, masques, etc.). Impulser la fabrication locale de masques pour la population par des associations et couturières en leurs mettant à disposition, dès maintenant, les matières premières (tissu, fil, élastique, ...) ainsi que le matériel nécessaire tels que machines à coudre ;

- que soit favorisée et accélérée la labellisation des réseaux d'entraide et de solidarité qui ont vu le jour depuis le début du confinement, à l'instar de ce que font les Chambres régionales de l'économie sociale et solidaire (CRESS).

En vous remerciant de l'attention que vous voudrez bien porter à la situation exceptionnellement grave de nos territoires ultra-marins, je vous prie de croire, Monsieur le Premier Ministre, à l'assurance de ma très haute considération.

Olivier SEBVA


Et l'ensemble des membres de la Délégation aux Outre-mer

24 Avril 2020 - Lettre Situation générale



DELEGATION AUX OUTRE-MER

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ-ÉGALITÉ-FRATERNITÉ

Le Président

Paris, le 24 Avril 2020

Monsieur le Premier Ministre,

Le 10 avril dernier, je vous ai adressé, au nom de la Délégation aux outre-mer de l'Assemblée nationale, un courrier synthétisant les interrogations des députés de la Délégation sur la situation liée à la pandémie de covid-19 sur leur territoire. J'ai reçu votre réponse rapide et argumentée et vous en remercie.

La délégation aux Outre-mer va continuer à se réunir régulièrement pour faire le point sur cette situation, qui continue à être particulièrement lourde tant sur le plan sanitaire que social et économique. Je me permettrai donc, périodiquement, de faire remonter jusqu'à vous une synthèse des principaux sujets de préoccupation de nos compatriotes ultramarins, ce qui vous permettra de répondre progressivement à ces problématiques essentielles.

Sur le plan sanitaire

- nous vous remercions d'avoir pris en compte la nécessité d'un **tableau de bord** relatif aux commandes et dates de livraison prévisionnelles du matériel médical de première urgence, qui fait toujours défaut à nos structures hospitalières (masques, gel hydroalcoolique, etc.) Pour autant, nous n'avons pas été destinataires de ce tableau de bord. Or, celui-ci nous serait fort utile dans l'optique du déconfinement du 11 mai ;

- la Délégation aux Outre-mer prend acte avec satisfaction des initiatives prises par les entreprises pour **produire localement le gel hydroalcoolique, les masques** et les éléments faisant défaut au système hospitalier ultramarin. Elle attend de la part du Gouvernement un soutien à ces mesures de souveraineté ;

- le **déconfinement** se déroule en Nouvelle-Calédonie à des rythmes différenciés selon les provinces. Pensez-vous qu'il puisse en être de même dans les autres collectivités ultramarines où la situation peut varier d'une île à l'autre (en Guadeloupe, par exemple) ?

Monsieur Édouard PHILIPPE
Premier Ministre
Hôtel de Matignon
57 rue de Varenne
75007 Paris

Sur le plan éducatif

- nous souhaiterions obtenir des précisions sur la manière dont se déroulera **la rentrée scolaire** dans les outre-mer par rapport à l'hexagone. Les règles seront-elles exactement les mêmes où seront telles spécifiques ? Comment se passera-t-elle concrètement ? Les rectorats et collectivités locales auront-ils libre appréciation de chaque situation ?

- la **continuité pédagogique** n'est pas entièrement assurée car de nombreux enfants manquent d'outils numériques pour suivre une scolarité à domicile. Comme le gouvernement envisage-t-il de réduire cette « fracture numérique » ?

Sur le plan du rapatriement des étudiants

- l'attention de la Délégation a été attirée par un certain nombre **d'étudiants ultramarins encore présents en hexagone ou dans les pays étrangers** où ils suivaient leurs études et actuellement dans l'impossibilité de rentrer dans leurs foyers (fermeture des liaisons aériennes). Que met en œuvre le gouvernement pour faciliter leur retour ?

Sur le plan économique

- le **tourisme** est le principal moteur de l'économie de la plupart des territoires ultramarins. Une relance massive de cette activité est nécessaire. Les liaisons aériennes seront-elles rétablies à l'été et dans quelles proportions ? Les touristes seront-ils testés avant d'embarquer ou à leur arrivée ? Devront-ils subir une quarantaine (et dans quelles conditions) à leur arrivée outre-mer, voire à leur retour dans l'hexagone ?

- une importante **hausse des prix** est constatée dans les Outre-mer en cette période de confinement. Pouvez-vous nous confirmer que le gouvernement entend renforcer leur contrôle et instaurer le maintien des prix en vigueur avant le confinement, notamment pour les produits de première nécessité ?

- les liaisons **intérieures** (Mayotte - La Réunion, les liaisons inter-îles en Polynésie ou à la Guadeloupe) vont-elles prochainement rouvrir ? Comment sera réparti le coût de la continuité territoriale entre l'État et les collectivités locales ?

- le **fonds de garantie d'emprunt mis en place par l'État** ne devrait-il pas être partiellement consacré aux entreprises ayant moins de trois ans d'existence ? Ce sont souvent elles qui ont le plus besoin de soutien mais elles pâtissent de la frilosité des banques et n'ont qu'un faible accès aux prêts bancaires ;

- quelles solutions envisagez-vous pour faire face aux **difficultés budgétaires des collectivités territoriales** dont les ressources financières (octroi de mer, taxe spéciale sur les carburants, taxe de séjour...) sont en chute ? Ce sujet préoccupe également le Président de la Délégation aux collectivités territoriales ;

- les **entreprises ultramarines** dont beaucoup sont endettées, se retrouvent, pour la plupart, dans de **graves difficultés financières**. Un dégrèvement des charges a bien été décidé, mais concerne-t-il celles qui vivent du tourisme, à l'instar des restaurants ? Sur quelle période s'étalera ce dégrèvement ? La durée du confinement ? 2020 ? 2021 ?

- le **fonds d'urgence** versé dans un premier temps par l'État, puis, dans une seconde phase, par les collectivités est actuellement conditionné au fait d'avoir **au minimum un salarié**. Or, il apparaît essentiel à la Délégation de supprimer cette condition en raison de la proportion importante d'entreprises unipersonnelles dans les Outre-mer ;

- les Outre-mer se caractérisent par une certaine proportion **d'habitat indigne ainsi que par un nombre important de SDF**. Comment prendre en charge ces personnes, potentiels porteurs et vecteurs du Covid-19 ? Comment les aider à accéder à l'eau et aux produits d'hygiène de première nécessité pour leur permettre de mettre en œuvre les gestes barrière ? Cet aspect apparaît insuffisamment pris en compte aux yeux de la Délégation ;

- tous les observateurs notent une **hausse du coût du fret aérien**. Or, ce fret est essentiel pour que les entreprises ultramarines, notamment agricoles, puissent écouler au mieux leur production vers l'hexagone. Quelles mesures le Gouvernement entend-il prendre pour limiter cette hausse injustifiée ?

- suite à l'annonce du Président de la République, le Gouvernement a mis en place une **aide financière exceptionnelle à destination des familles les plus vulnérables** qui ont un ou plusieurs enfants. Nous saluons cette initiative, cependant, certains publics tout aussi fragiles face à l'épidémie en sont exclus : personnes en situation de précarité, sans enfant et ne pouvant bénéficier du RSA, étudiants boursiers, personnes âgées bénéficiaires du minimum contributif ou de l'ASPA... Il serait opportun d'élargir les critères d'attribution de ces aides, pour renforcer la solidarité envers ceux qui en ont le plus besoin.

Sur le plan migratoire

- **l'immigration clandestine** se poursuit pendant le confinement, que ce soit à la Guadeloupe, en Guyane ou à Mayotte où des « kwassa sanitaires » auraient été signalés pour évacuer vers Mayotte des malades non traités aux Comores. Que peut-on faire pour limiter les conséquences du phénomène ?

En vous remerciant par avance de l'attention que vous voudrez bien porter à la situation exceptionnellement grave de nos territoires ultra-marins, je vous prie de croire, Monsieur le Premier ministre, à l'assurance de ma très haute considération.

Olivier SERVA


Et les membres de la Délégation aux Outre-mer

8 mai 2020 - Lettre Situation économique



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ-ÉGALITÉ-FRATERNITÉ

DELEGATION AUX OUTRE-MER

Le Président

Paris, le 8 mai 2020

Monsieur le Premier Ministre,

Les 10 et 24 avril derniers, je vous ai adressé, au nom de la Délégation aux outre-mer de l'Assemblée nationale, deux courriers synthétisant les interrogations des députés de la Délégation sur la situation liée à la pandémie de covid-19 sur leur territoire.

La délégation aux Outre-mer continue à se réunir régulièrement pour faire le point sur cette situation particulièrement lourde pour nos territoires ultramarins. Elle souhaite, cette fois, attirer votre attention sur les retombées économiques dévastatrices de la pandémie, en souhaitant que votre gouvernement puisse répondre progressivement à cette problématique essentielle.

LETTRE SUR LA SITUATION ÉCONOMIQUE DES OUTRE-MER

Sur le plan économique général

- la solidarité nationale doit s'appliquer à **l'ensemble de la France d'outre-mer** et l'ensemble des mesures nationales de soutien aux entreprises dans cette crise inédite et gravissime, doivent trouver à s'appliquer dans les collectivités du Pacifique, via les institutions en place dans ces territoires lorsque nécessaire ;

- les conséquences économiques de la pandémie étant appelées à durer notamment dans les outre-mer, la **prorogation des mesures de chômage partiel** paraît inévitable ;

- la situation économique actuelle ne permettant pas d'autre alternative, les **concessions des aéroports de Cayenne et de Nouméa** devront être prorogée ;

- tout chiffre d'affaire nul devra se traduire par une **absence totale de charges** pendant la durée de la pandémie ;

Monsieur Édouard PHILIPPE
Premier Ministre
Hôtel de Matignon
57 rue de Varenne
75007 Paris

- compte tenu de la structure commerciale ultramarine, les **petits commerçants** devront être autorisés, au même titre que les grandes surfaces, à vendre des masques de protection ;

- le gouvernement doit mettre en œuvre sans tarder les **assouplissements au droit de la concurrence**, accordés par la Commission européenne, le 4 mai dernier (dérogations à l'article 222 du règlement) ainsi que les mesures adoptées le 22 avril dernier par le Conseil européen et le Parlement dans le but atténuer les effets, dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture, de la crise liée à la pandémie ;

- de manière limitée dans le temps, des **fonds exceptionnels d'investissement (FEI)** doivent pouvoir être utilisés pour du fonctionnement par les CCAS, associations ou collectivités qui en feraient la demande, étant entendu que la totalité de ces fonds ne pourront pas être utilisés en investissement en 2020 ;

- compte tenu de la **situation particulièrement préoccupante de Mayotte**, il semble nécessaire de pouvoir accompagner administrativement et « comptablement » les porteurs de projets, notamment pour l'obtention des prêts garantis par l'État (PGE) et d'engager une réflexion sur un éventuel appui aux entreprises informelles qui représentent 82% des entreprises et de très nombreux emplois ;

- compte tenu des délais de paiement des collectivités locales et des structures hospitalières qui tardent à payer leurs fournisseurs, les mettant en difficulté, il est nécessaire de mettre en place un système de **compensations entre les créances publiques et les dettes** fiscales et sociales de ces dernières ;

- le **second volet de mise en œuvre du prêt garanti par l'État** ne doit plus être subordonné à la condition d'avoir essuyé un refus. En outre, le différé de remboursement doit être porté à deux ans (contre un an actuellement) et la garantie doit couvrir 100 % de l'emprunt (et non plus 90 %). Dans les outre-mer, 25 % des sommes dévolues aux PGE doivent être consacrées aux entreprises de moins de trois ans, les plus vulnérables.

- la **production locale** de matériels médicaux (masques, gants, gel hydroalcoolique, etc.) ainsi que de produits alimentaires nécessaires à la souveraineté économique des collectivités ultramarines devra être soutenue même après le déconfinement.

Sur le plan touristique

Le tourisme constitue l'une des principales activités économiques des outre-mer, jusqu'à 10% du PIB pour certains territoires. Son évolution suscite un grand nombre d'interrogations auxquelles les professionnels et les élus souhaiteraient obtenir des réponses :

- comment faire redémarrer le **transport aérien**, condition *sine qua non* pour faire revenir les touristes dans les outre-mer ? Quelles sont les perspectives ?

- comment éviter la **disparition des « petites » compagnies** qui ont tant contribué à baisser les prix ? Quelle aide leur apporter, aussi bien pour le trafic passager que pour le fret ?

- à partir de quand sera-t-il possible de **réserver des billets d'avions** à destination ou au départ des outre-mer ?

- l'aéroport d'Orly étant durablement fermé serait-il envisageable d'utiliser des **plateformes régionales** (Lyon, Bordeaux, etc.) pour les vols à destination ou en provenance des outre-mer ?

- les territoires ultra-marins seront-ils **tous traités de la même manière** ou peut-on imaginer un allègement des procédures pour ceux qui ont été relativement épargnés par la pandémie ?

- serait-il possible de **ne pas exiger de quatorzaine pour les vols internes** aux outre-mer, surtout entre territoires peu affectés (entre la Guadeloupe et la Martinique, entre la Polynésie et la Nouvelle Calédonie, etc.) ?

- serait-il possible d'éviter la quatorzaine à l'arrivée dans un territoire ultramarin sur la base de la présentation des tests de détection du Covid et de tests de détection d'anticorps ou d'autres alternatives à la quarantaine ?

- comment concilier **le retour de touristes** issus de différents horizons et **la protection sanitaire de nos territoires** face à une éventuelle résurgence du virus ?

Peut-on envisager **un régime spécifique** pour les ressortissants de pays peu affectés par le Covid-19 et qui sont d'importants pourvoyeurs de touristes tels l'Australie et la Nouvelle-Zélande (vers la Nouvelle-Calédonie et la Polynésie) ?

- le Gouvernement tente de convaincre les Français de **renoncer aux voyages à l'étranger** pour cet été. Peut-on tenter de rediriger cette clientèle vers les outre-mer ?

- peut-on envisager, pour les particuliers, **un crédit d'impôt** sur les voyages outre-mer dont la finalité serait de promouvoir les vacances dans les territoires ultramarins ?

- est-il possible de promouvoir **un tourisme local** ?

- quelles **aides spécifiques apporter aux entreprises** qui ont été les plus impactées par le confinement et dont certaines sont aujourd'hui au bord du dépôt de bilan ?

-enfin, pourrait-on envisager **la signature d'une convention** entre l'État et les représentants des outre-mer pour consigner les principales mesures prises en faveur du tourisme ultramarin ?

En vous remerciant par avance de l'attention que vous voudrez bien porter à la situation exceptionnellement grave de nos territoires ultramarins, je vous prie de croire, Monsieur le Premier ministre, à l'assurance de ma très haute considération.

Olivier SEBVA


Et les membres de la Délégation aux Outre-mer

20 mai 2020 - Lettre au sujet de Mayotte



DELEGATION AUX OUTRE-MER

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ-ÉGALITÉ-FRATERNITÉ

Le Président

Paris, le 20 mai 2020

Monsieur le Premier Ministre,

La délégation aux outre-mer s'est réunie le 15 mai pour examiner la situation sanitaire de Mayotte, département ultramarin le plus affecté par le covid-19 et seul territoire tricolore encore en confinement. La condition particulière de l'archipel, où le système de santé est notoirement sous développé et sous équipé, où un tiers de la population n'a pas accès à l'eau courante et où une grande partie des habitants vivent dans la clandestinité, appelle un certain nombre de remarques que la Délégation aux outre-mer souhaite partager avec vous :

- le nombre de vols à destination ou au départ de Mayotte (trois par semaine) est insuffisant. Un avion équipé pour les évacuations sanitaires est nécessaire de manière à libérer des lits au centre hospitalier de Mayotte ;

- des problèmes d'approvisionnement en tests, tubes, masques ont été relevés. Une discontinuité en approvisionnement est apparue ;

- en pharmacie, il existe une tension grave sur quelques molécules, dont certaines nécessaires en réanimation ;

- des besoins en renforts humains sont apparus. L'utilisation de la réserve sanitaire est nécessaire pour renforcer les équipes existantes et créer des brigades mobiles ;

- le nombre d'agents de lutte anti-vectorielle est notoirement insuffisant et il apparaît indispensable d'en augmenter le nombre ;

- Mayotte a aussi besoin de cadres stables, formés sur place. Il ne faut pas que la pandémie stoppe l'effort qui avait été engagé pour former des cadres hospitaliers locaux ;

- il est plus que jamais indispensable de raccrocher les jeunes éloignés du système scolaire. En raison du niveau de vie général, le taux d'équipement informatique est faible ;

Monsieur Édouard PHILIPPE
Premier Ministre
Hôtel de Matignon
57 rue de Varenne
75007 Paris

- en outre, l'augmentation, récemment, des actes de violence et de délinquance nécessite une réponse de l'État.

Au bilan, en accord avec les acteurs locaux, la Délégation aux outre-mer considère que Mayotte doit pouvoir bénéficier de la solidarité nationale pour se sentir part entière de la nation française.

En vous remerciant par avance de l'attention que vous voudrez bien porter à la situation exceptionnellement grave du 101^{ème} département français, je vous prie de croire, Monsieur le Premier ministre, à l'assurance de ma très haute considération.

Olivier SERVA


Et les membres de la Délégation aux Outre-mer

22 mai 2020 - Lettre relative aux Transports



DELEGATION AUX OUTRE-MER

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ-ÉGALITÉ-FRATERNITÉ

Le Président

Paris, le 22 mai 2020

Monsieur le Premier Ministre,

La Délégation aux outre-mer de l'Assemblée nationale s'est réunie le 18 mai pour examiner la problématique des transports en outre-mer. En effet, les territoires ultramarins sont très dépendants des transports aériens et maritimes pour leurs économies et ces liaisons sont actuellement extrêmement perturbées. La Délégation aux outre-mer souhaite donc partager avec vous un certain nombre de ses préoccupations :

- la continuité territoriale avec les outre-mer doit absolument être préservée pour des raisons humaines, économiques et politiques. Les outre-mer sont partie intégrante de la République et le lien avec l'hexagone doit être maintenu ;

- c'est avec satisfaction que nous avons appris les mesures exceptionnelles prises pour soutenir les entreprises stratégiques telles qu'Air France. Toutefois, l'économie des outre-mer dépend aussi d'un grand nombre de compagnies locales qui assurent une desserte fine des territoires et permettent le développement des régions les plus enclavées et certaines qui assurent seules, à défaut de vols assurés directement par Air France, la desserte et le désenclavement des territoires. La Délégation aux outre-mer souhaite que ces compagnies soient également reconnues d'intérêt stratégique pour la France et ses territoires d'outremer, et donc puissent être soutenues de la même manière que la compagnie nationale ;

- le coût du fret et des billets passagers a sensiblement augmenté, ce qui pénalise les populations ultramarines qui ne sont pas les plus aisées du pays et, notamment, les étudiants. Il n'est pas acceptable qu'une compagnie financièrement soutenue par l'État augmente ses tarifs d'une façon parfois outrancière, dans le contexte d'une grave crise économique ;

Monsieur Édouard PHILIPPE
Premier Ministre
Hôtel de Matignon
57 rue de Varenne
75007 Paris

- les outre-mer s'interrogent sur la manière dont les voyageurs venus de l'hexagone vont pouvoir leur rendre visite. Compte-tenu de l'importance du tourisme dans les économies ultramarines, il est essentiel que cette activité redémarre au plus tôt mais dans le strict respect des précautions sanitaires liées à la pandémie de covid-19. Dans cette optique, la dernière décision du conseil constitutionnel nous oblige à aménager les conditions de quatorzaine. Comment l'Etat envisage-t-il ces aménagements qui ne doivent pas être au détriment ni de la sécurité de nos habitants, ni des prérogatives des collectivités autonomes compétente en matière de santé ? De même, la généralisation des tests avant l'embarquement nous paraît être une condition *sine qua non* à tout déplacement en outremer. La Délégation aux outre-mer souhaite que le gouvernement se prononce en ce sens ;

- l'ordonnance du 23 mars dernier permet aux compagnies aériennes de n'offrir que de simples avoirs en lieu et place de remboursement des billets. Si nous comprenons cette mesure de soutien à la trésorerie des compagnies, nous vous demandons d'en limiter les abus en excluant cette possibilité pour les billets vendus après le 16 mars 2020 pour un voyage dans les six mois à compter de cette date. En effet, en pleine crise et malgré l'incertitude de la réouverture des lignes, plusieurs compagnies ont sciemment commercialisé des billets pour avril et continuent à le faire pour les mois de mai à août sans aucune garantie de remboursements pour les consommateurs lésés qui nous sollicitent par dizaines. Nous vous demandons donc de durcir le recours aux avoirs pour mieux protéger les consommateurs dans la crise actuelle.

En vous remerciant par avance de l'attention que vous voudrez bien porter à la situation des transports qui desservent les outre-mer et assurent la continuité territoriale de notre Nation, je vous prie de croire, Monsieur le Premier ministre, à l'assurance de ma très haute considération.

Olivier SERVA


Et les membres de la Délégation aux Outre-mer

25 mai 2020 - Lettre Artisans et Commerçants



DELEGATION AUX OUTRE-MER

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ-ÉGALITÉ-FRATERNITÉ

Le Président

Paris, le 25 mai 2020

Monsieur le Premier Ministre,

Depuis le début de la pandémie, je vous ai adressé, au nom de la Délégation aux outre-mer de l'Assemblée nationale, plusieurs courriers synthétisant, sur différentes thématiques, les interrogations des députés de la Délégation sur la situation liée au covid-19 sur leur territoire. Certaines de nos demandes ont reçu une réponse positive et je vous en remercie.

La délégation aux Outre-mer continue à se réunir régulièrement pour faire le point sur cette situation particulièrement lourde pour nos territoires ultramarins. Elle souhaite, aujourd'hui, attirer votre attention sur la situation des TPE, particulièrement nombreuses dans les outre-mer.

LETTRE SUR LA SITUATION DES TPE (ARTISANS ET COMMERÇANTS) DANS LES OUTRE-MER

Compte tenu de la situation économique particulièrement difficile des petites et moyennes entreprises (PME) et des très petites entreprises (TPE) dans les outre-mer, et pour éviter une hausse inconsidérée du chômage, la Délégation aux outre-mer sollicite du Gouvernement la mise en place des mesures suivantes :

- l'effacement des charges fiscales et sociales pour les exercices 2020 et 2021, notamment pour les entreprises ayant un chiffre d'affaires inférieur à un million d'euros ;

- inclure les taxis dans le dispositif d'exonération de charges prévu pour les entreprises touristiques ;

- la réduction de la fracture numérique par l'amélioration des réseaux ultramarins. Ces difficultés apparaissent clairement lors des réunions de la Délégation, certains parlementaires éprouvant des difficultés à se connecter ;

Monsieur Édouard PHILIPPE
Premier Ministre
Hôtel de Matignon
57 rue de Varenne
75007 Paris

- un plan de relance mobilisant les collectivités locales et, notamment, les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) ;

- le rétablissement des moyens financiers des Chambres de commerce et d'industrie (CCI) et des Chambres des métiers et de l'artisanat (CMA), récemment réduits ;

- la prise en compte, dans les contrats d'apprentissage, de la cherté de la vie dans les outre-mer, de manière à ce que la rémunération sur ces contrats soit différente de celle de l'hexagone ;

- plus de souplesse dans le traitement des charges sociales des indépendants ;

- la relance de la commande publique ;

- la consommation la plus complète possible de tous les fonds européens votés ;

- l'aide sur le long terme des entreprises qui se sont lancées avec succès dans la production de masques et de gel hydroalcoolique ;

- la nécessaire ouverture des frontières pour soutenir le secteur du tourisme, sans négliger pour autant la sécurité sanitaire de nos territoires. Dans cette optique, la généralisation des tests est indispensable ;

- la création de zones franches globales sur l'ensemble des départements et collectivités ultramarines, de manière à ce que tous les territoires soient inclus ;

- l'adaptation des marchés publics aux capacités de réponse des entreprises ultramarines, c'est-à-dire principalement la réduction des seuils pour tenir compte du contexte local. Cette possibilité, prévue par la loi, est trop rarement mise en œuvre ;

- la distribution de « chèques pays » qui permettrait de favoriser la production locale en donnant un signal fort aux consommateurs ;

- la maîtrise du coût du fret aérien qui a enregistré une hausse très pénalisante pour le commerce ultramarin.

En vous remerciant par avance de l'attention que vous voudrez bien porter à la situation exceptionnellement grave de nos territoires ultramarins, je vous prie de croire, Monsieur le Premier ministre, à l'assurance de ma très haute considération.

Olivier SERVA


Et les membres de la Délégation aux Outre-mer

31 mai 2020 - Lettre sur l'Audiovisuel



DELEGATION AUX OUTRE-MER

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ-ÉGALITÉ-FRATERNITÉ

Le Président

Paris, le 31 mai 2020

Monsieur le Premier Ministre,

Depuis le début de la pandémie, je vous ai adressé, au nom de la Délégation aux outre-mer de l'Assemblée nationale, plusieurs courriers synthétisant, sur différentes thématiques, les interrogations des députés de la Délégation sur la situation des territoires ultramarins. Certaines de nos demandes ont reçu une réponse positive et je vous en remercie.

La délégation aux Outre-mer continue à se réunir régulièrement pour faire le point sur cette situation particulièrement lourde pour nos collectivités. Elle souhaite, aujourd'hui, attirer votre attention sur la situation de la filière audiovisuelle ultramarine.

LETTRÉ SUR LA SITUATION DE LA FILIÈRE AUDIOVISUELLE ULTRAMARINE

Compte tenu de la situation économique particulièrement difficile des acteurs de la filière audiovisuelle ultramarine et du risque de faillite d'un grand nombre d'entreprises, la Délégation aux outre-mer sollicite du Gouvernement la mise en place des mesures suivantes :

A court terme :

- le versement d'une subvention de globalement comprise entre 1 et 1,5 millions d'euros au profit des radios et TV locales ultramarines autorisées par le CSA, versées sur des critères objectifs liés aux charges ou aux chiffre d'affaires ;

- l'effacement des charges fiscales et sociales pour les mois de mars, avril, mai et juin 2020 ainsi que l'abandon des dettes fiscales et sociales ;

- la prise en charge des salaires des collaborateurs des médias radios et télévisions durant le confinement, ceux-ci n'ayant pas pu bénéficier du chômage partiel ;

Monsieur Édouard PHILIPPE
Premier Ministre
Hôtel de Matignon
57 rue de Varenne
75007 Paris

- la prise en charge, pour la période de confinement, par la collectivité publique des coûts d'acheminement de la bande passante des programmes télévisés et radiodiffusés ainsi que les coûts de diffusion, au nom de la continuité territoriale;

- l'augmentation massive de la commande publique en terme de communication institutionnelle, a minima au prorata de la population des outre-mer (soit environ 4 %). Par comparaison le Portugal, par exemple, a multiplié ses investissements de communication par 3 durant le confinement alors que nous nous sommes passés en mode gracieux.

- la mise en place d'un crédit d'impôt pour les entreprises qui financent des annonces publicitaires à hauteur de 30% ;

- la création d'un fonds de soutien en faveur des télévisions associatives locales privées qui développent l'hyper proximité, à l'instar du Fonds de soutien à l'expression radiophonique (FSER) qui existe pour les radios locales privées ;

- la généralisation en outre-mer des campagnes publicitaires institutionnelles, seules 40 % de ces campagnes publicitaires passant actuellement en outre-mer ;

- une contribution financière publique aux campagnes de prévention contre le coronavirus qui ont été diffusées gratuitement.

A moyen terme :

- le rétablissement pour l'audiovisuel privé ultramarin du dispositif de la Lodéom « renforcée » (Loi pour le développement économique des outre-mer, abrogée en 2019) consistant en des allègements de charges sociales pour les entreprises audiovisuelles situées en outre-mer. Un dispositif similaire existe pour la presse écrite ultramarine ;

- une réduction ciblée de la publicité commerciale extra-locale (les campagnes dont le centre de décision est en dehors des outre-mer) sur les télévisions nationales publiques et privées, ainsi que sur les TV locales ultramarines de service public, comme c'est actuellement le cas pour les radios. Cette mesure pourrait rétablir une certaine équité avec ce réseau public puissant car présent sur l'ensemble des territoires et, par ailleurs, pourrait avoir pour effet de relocaliser un certain nombre de prestations liées à la publicité.

Sur ce point, France Télévisions ne partage pas l'avis des autres personnes auditionnées et considère que :

- la suppression de la publicité sur les chaînes lère ne signifiera pas un report systématique et identique des annonceurs habituels sur les autres chaînes de télévision ;

- une telle mesure aurait comme impacts directs un manque à gagner pour les chaînes lère avec des effets immédiats sur la dynamique de production avec les sociétés locales ainsi que la disparition de FTPIO et de ses 46 employés avec ses corollaires ;

- la baisse de production de films publicitaires impactant essentiellement les sociétés de production locales ;

- la disparition du parrainage nécessaire au financement de programmes produits localement ainsi que la retransmission d'événements sportifs avec des conséquences sur les sociétés de production locale et les fédérations sportives.

- L'adaptation des aides CNC (Centre national du cinéma et de l'image animée) aux réalités des outre-mer notamment en abaissant leurs seuils de déclenchement et l'acquisition du compte automatique, en assouplissement les critères d'éligibilité des œuvres, en abaissant la quote-part des diffuseurs à 10 % ou en imaginant des aides aux diffuseurs. L'objectif est d'inciter les diffuseurs privés à investir dans la production indépendante et à nourrir la créativité de la culture ultramarine ;

- le développement les enquêtes Médiamétrie dans les outre-mer pour avoir une meilleure photographie de ces territoire et mieux y diffuser la publicité.

- le renoncement à la fermeture de la chaîne France Ô qui diffuse l'image, la culture et les problématiques des outre-mer vers l'hexagone et bien au-delà.

Des mesures spécifiques pour les producteurs :

- la qualification d'œuvres difficiles pour toutes les œuvres produites par des producteurs domiciliés en Outremer ;

- la bonification du crédit d'impôts pour les œuvres tournées en outremer et l'abaissement des seuils pour accéder à ce crédit d'impôt pour les œuvres tournées en outremer ;

- la création de Sociétés de financement de l'industrie cinématographique et de l'audiovisuel (SOFICA) dévolues aux productions ultramarines.

Compte tenu de la gravité de la situation, la Délégation aux outre-mer redoute que, sans aide d'urgence, la majorité des acteurs de la filière audiovisuelle outre-mer n'aient disparu d'ici la fin de l'année.

En vous remerciant par avance de l'attention que vous voudrez bien porter à la situation exceptionnellement grave de nos territoires ultramarins, je vous prie de croire, Monsieur le Premier Ministre, à l'assurance de ma très haute considération.

Olivier SERVA


Et les membres de la Délégation aux Outre-mer

16 juin 2020 - Lettre relative à l'Agriculture



DELEGATION AUX OUTRE-MER

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ-ÉGALITÉ-FRATERNITÉ

Le Président

Paris, le 16 juin 2020

Monsieur le Premier Ministre,

Depuis le début de la pandémie, je vous ai adressé, au nom de la Délégation aux outre-mer de l'Assemblée nationale, plusieurs courriers synthétisant, sur différentes thématiques, les interrogations des députés de la Délégation sur la situation des territoires ultramarins. Certaines de nos demandes ont reçu une réponse positive et je vous en remercie.

La délégation aux Outre-mer continue à se réunir régulièrement pour faire le point sur cette situation particulièrement lourde pour nos collectivités. Elle souhaite, aujourd'hui, attirer votre attention sur la situation de l'agriculture ultramarine.

LETTRE SUR LA SITUATION DE L'AGRICULTURE ULTRAMARINE

Compte tenu de la situation économique particulièrement difficile des agriculteurs ultramarins et du risque de paupérisation d'un secteur économique déjà en grande difficulté, la Délégation aux outre-mer présente au Gouvernement les demandes suivantes :

- la revalorisation de la retraite agricole minimale, à hauteur de 80 % du SMIC, constitue une avancée historique unanimement saluée par la profession. La mise en œuvre de la mesure au 1^{er} janvier 2022 apparaît toutefois trop tardive et il est demandé une entrée en vigueur de la loi au 1^{er} janvier 2021 ;

- les agriculteurs ont été exclus du dispositif de chômage partiel. Cette situation est vécue comme une injustice et doit être corrigée, ce secteur n'ayant pas plus été épargné par la crise que les autres ;

- le manque de terres agricoles doit conduire à nous interroger sur l'éventuelle utilisation à des fins agricoles du foncier en friche. La réglementation sur ce point doit évoluer ;

Monsieur Édouard PHILIPPE
Premier Ministre
Hôtel de Matignon
57 rue de Varenne
75007 Paris

- les épisodes météorologiques de sécheresses ou d'inondations survenus ces derniers mois dans les outre-mer sont de plus en plus fréquents et nécessitent une reprise en main énergique de la gestion de l'eau ;

- la réduction drastique des liaisons aériennes et maritimes entre les outre-mer et l'hexagone a amoindri les capacités exportatrices de l'agriculture ultramarine. Les marchés locaux n'ont pu absorber toute la production dont une partie a été perdue. La question de l'indemnisation ponctuelle de cette perte est posée ;

- 20 % seulement des agriculteurs ultramarins bénéficient des aides de l'Union européenne. Or l'agriculture traditionnelle participe de la sécurité sanitaire, alimentaire et sociale de nos territoires. C'est cette agriculture qui s'organise en circuits courts, les plus encouragés. Une extension de ces aides aux 80 % des agriculteurs qui en sont actuellement exclus doit être étudiée sans pénaliser les acteurs des filières actuellement présents sur les territoires mais en élargissant cette enveloppe ;

- la pêche ultramarine mérite d'être soutenue. La puissance publique doit consacrer davantage de moyens à la lutte contre la pêche illégale de manière à protéger la ressource halieutique et à éviter une concurrence déloyale à l'égard des ultramarins qui travaillent de manière licite. La pêche ultramarine dispose d'un potentiel important, parfois sous-estimé, et contribue à l'autosuffisance alimentaire des outre-mer ;

- un plus grand contrôle doit également s'exercer à l'égard des ventes informelles et des marchés parallèles, parfois réalisés sur le bord de la route par des personnes qui n'exercent pas une activité officielle d'agriculteur et ne déclarent pas leurs gains. Outre que ces pratiques constituent une concurrence déloyale à l'égard des agriculteurs ou des pêcheurs, les produits frais qui y sont vendus ne font l'objet d'aucun contrôle sanitaire ;

- les agriculteurs ont besoin d'équipements structurants, comme des marchés d'intérêt régionaux, pour pouvoir écouler leur production. Des fonds européens peuvent être utilisés pour ce genre d'investissements ;

- les marchés publics, en matière alimentaire, doivent davantage privilégier le mieux disant plutôt que le moins disant. Les modes de production traditionnels ne permettent pas toujours d'obtenir les meilleurs prix, notamment en raison des plus faibles quantités produites, mais sont souvent des gages de qualité ;

- les chambres d'agriculture ultramarines apparaissent globalement fragiles et il est nécessaire que soit renforcée leur capacité financière, afin d'accroître l'aide aux agriculteurs dans des domaines qui sont parfois éminemment techniques. Des chambres d'agriculture plus fortes sont indispensables pour accompagner les actifs vers une agriculture plus saine et plus respectueuse de l'environnement, dynamique qu'elles ont impulsé depuis la mise en place de la loi d'orientation de 2013 instituant les GIEE dans le cadre de la transition Agro écologique.

- d'une manière générale, l'attractivité du métier d'agriculteur reste problématique, qu'il s'agisse du faible niveau de rémunération et de retraite ou des difficultés d'installation des jeunes agriculteurs dont les aînés retardent leur départ. L'installation de nouveaux actifs sur des terres en friche mérite d'être étudiée.

Compte tenu de la gravité de la situation, la Délégation aux outre-mer redoute que, sans appui de l'État, la filière agricole ultramarine ne subisse un choc économique particulièrement dévastateur. La fermeture des marchés locaux depuis le confinement, a conduit beaucoup d'agriculteurs à renoncer à vendre leurs produits, avec des pertes observées de l'ordre de 60 %. Leurs besoins en trésorerie pour relancer leur activité sont réels.

En vous remerciant par avance de l'attention que vous voudrez bien porter à la situation exceptionnellement grave de nos territoires ultramarins, je vous prie de croire, Monsieur le Premier Ministre, à l'assurance de ma très haute considération.

Olivier SERVA


Et les membres de la Délégation aux Outre-mer

18 juin 2020 - Lettre sur la situation BTP et du Logement



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ-ÉGALITÉ-FRATERNITÉ

DELEGATION AUX OUTRE-MER

Le Président

Paris, le 16 juin 2020

Monsieur le Premier Ministre,

Depuis le début de la pandémie, je vous ai adressé, au nom de la Délégation aux outre-mer de l'Assemblée nationale, plusieurs courriers synthétisant, sur différentes thématiques, les interrogations des députés de la Délégation sur la situation des territoires ultramarins. Certaines de nos demandes ont reçu une réponse positive et je vous en remercie.

La délégation aux Outre-mer continue à se réunir régulièrement pour faire le point sur cette situation particulièrement lourde pour nos collectivités. Elle souhaite, aujourd'hui, attirer votre attention sur la situation de l'agriculture ultramarine.

LETTRE SUR LA SITUATION DE L'AGRICULTURE ULTRAMARINE

Compte tenu de la situation économique particulièrement difficile des agriculteurs ultramarins et du risque de paupérisation d'un secteur économique déjà en grande difficulté, la Délégation aux outre-mer présente au Gouvernement les demandes suivantes :

- la revalorisation de la retraite agricole minimale, à hauteur de 80 % du SMIC, constitue une avancée historique unanimement saluée par la profession. La mise en œuvre de la mesure au 1^{er} janvier 2022 apparaît toutefois trop tardive et il est demandé une entrée en vigueur de la loi au 1^{er} janvier 2021 ;
- les agriculteurs ont été exclus du dispositif de chômage partiel. Cette situation est vécue comme une injustice et doit être corrigée, ce secteur n'ayant pas plus été épargné par la crise que les autres ;
- le manque de terres agricoles doit conduire à nous interroger sur l'éventuelle utilisation à des fins agricoles du foncier en friche. La réglementation sur ce point doit évoluer ;

Monsieur Édouard PHILIPPE
Premier Ministre
Hôtel de Matignon
57 rue de Varenne
75007 Paris

SECRETARIAT DE LA DELEGATION
ASSEMBLEE NATIONALE – 126, RUE DE L'UNIVERSITE 75355 PARIS 07 SP – BUREAU 7076
TEL. : 01 40 63 70 76 - DELEGATION.OUTRE-MER@ASSEMBLEE-NATIONALE.FR

- les épisodes météorologiques de sécheresses ou d'inondations survenus ces derniers mois dans les outre-mer sont de plus en plus fréquents et nécessitent une reprise en main énergétique de la gestion de l'eau ;

- la réduction drastique des liaisons aériennes et maritimes entre les outre-mer et l'hexagone a amoindri les capacités exportatrices de l'agriculture ultramarine. Les marchés locaux n'ont pu absorber toute la production dont une partie a été perdue. La question de l'indemnisation ponctuelle de cette perte est posée ;

- 20 % seulement des agriculteurs ultramarins bénéficient des aides de l'Union européenne. Or l'agriculture traditionnelle participe de la sécurité sanitaire, alimentaire et sociale de nos territoires. C'est cette agriculture qui s'organise en circuits courts, les plus encouragés. Une extension de ces aides aux 80 % des agriculteurs qui en sont actuellement exclus doit être étudiée sans pénaliser les acteurs des filières actuellement présents sur les territoires mais en élargissant cette enveloppe ;

- la pêche ultramarine mérite d'être soutenue. La puissance publique doit consacrer davantage de moyens à la lutte contre la pêche illégale de manière à protéger la ressource halieutique et à éviter une concurrence déloyale à l'égard des ultramarins qui travaillent de manière licite. La pêche ultramarine dispose d'un potentiel important, parfois sous-estimé, et contribue à l'autosuffisance alimentaire des outre-mer ;

- un plus grand contrôle doit également s'exercer à l'égard des ventes informelles et des marchés parallèles, parfois réalisés sur le bord de la route par des personnes qui n'exercent pas une activité officielle d'agriculteur et ne déclarent pas leurs gains. Outre que ces pratiques constituent une concurrence déloyale à l'égard des agriculteurs ou des pêcheurs, les produits frais qui y sont vendus ne font l'objet d'aucun contrôle sanitaire ;

- les agriculteurs ont besoin d'équipements structurants, comme des marchés d'intérêt régionaux, pour pouvoir écouler leur production. Des fonds européens peuvent être utilisés pour ce genre d'investissements ;

- les marchés publics, en matière alimentaire, doivent davantage privilégier le mieux disant plutôt que le moins disant. Les modes de production traditionnels ne permettent pas toujours d'obtenir les meilleurs prix, notamment en raison des plus faibles quantités produites, mais sont souvent des gages de qualité ;

- les chambres d'agriculture ultramarines apparaissent globalement fragiles et il est nécessaire que soit renforcée leur capacité financière, afin d'accroître l'aide aux agriculteurs dans des domaines qui sont parfois éminemment techniques. Des chambres d'agriculture plus fortes sont indispensables pour accompagner les actifs vers une agriculture plus saine et plus respectueuse de l'environnement, dynamique qu'elles ont impulsé depuis la mise en place de la loi d'orientation de 2013 instituant les GIEE dans le cadre de la transition Agro écologique.

- d'une manière générale, l'attractivité du métier d'agriculteur reste problématique, qu'il s'agisse du faible niveau de rémunération et de retraite ou des difficultés d'installation des jeunes agriculteurs dont les aînés retardent leur départ. L'installation de nouveaux actifs sur des terres en friche mérite d'être étudiée.

Compte tenu de la gravité de la situation, la Délégation aux outre-mer redoute que, sans appui de l'État, la filière agricole ultramarine ne subisse un choc économique particulièrement dévastateur. La fermeture des marchés locaux depuis le confinement, a conduit beaucoup d'agriculteurs à renoncer à vendre leurs produits, avec des pertes observées de l'ordre de 60 %. Leurs besoins en trésorerie pour relancer leur activité sont réels.

En vous remerciant par avance de l'attention que vous voudrez bien porter à la situation exceptionnellement grave de nos territoires ultramarins, je vous prie de croire, Monsieur le Premier Ministre, à l'assurance de ma très haute considération.

Olivier SERVA


Et les membres de la Délégation aux Outre-mer

26 juin 2020 – Lettre situation des Caisses de Sécurité sociale



DÉLÉGATION AUX OUTRE-MER

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ-ÉGALITÉ-FRATERNITÉ

Le Président

Paris, le 26 juin 2020

Monsieur le Premier ministre,

Depuis le début de la pandémie, je vous ai adressé, au nom de la Délégation aux Outre-Mer de l'Assemblée nationale, plusieurs courriers synthétisant, sur différentes thématiques, les interrogations des députés de la Délégation sur la situation des territoires ultramarins. Certaines de nos demandes ont reçu une réponse positive et je vous en remercie.

La Délégation aux Outre-Mer continue à se réunir régulièrement pour faire le point sur cette situation particulièrement lourde pour nos collectivités. Elle souhaite, aujourd'hui, attirer votre attention sur la situation des caisses de sécurité sociale dans les outre-mer.

LETTRE SUR LA SITUATION DES CAISSES DE SÉCURITÉ SOCIALE DANS LES OUTRE-MER

Compte tenu d'une situation économique dégradée à la suite de la crise sanitaire et aggravée par le respect des protocoles de sortie de confinement souvent contraignants, la Délégation aux Outre-Mer présente au Gouvernement les demandes suivantes :

- de manière globale, la prise en compte des problématiques structurelles des entreprises ultramarines liées à l'étroitesse du marché, à la présence de secteurs captifs et oligopolistiques mais également à la persistance de contraintes locales (cyclones, pénuries d'eau, tremblement de terre, maladies vectorielles, sargasses, etc.) qui ne permettent pas aux entreprises de pouvoir faire face aux charges sociales. Aussi, il convient d'envisager une réforme structurelle des cotisations sociales en créant un statut de « l'entreprise ultramarine » ;

- mettre en place un moratoire de cinq à sept ans de toutes les dettes sociales des entreprises ultramarines, compte tenu de la situation économique dégradée et de leur niveau élevé d'endettement ;

- mettre en place de façon généralisée un mécanisme de cessions de créances et de nantissement permettant aux entreprises de régulariser leur situation sociale. Les difficultés de trésorerie structurelle des entreprises ultramarines sont souvent liées à des retards de paiement subis ;

Monsieur Édouard PHILIPPE
Premier Ministre
Hôtel de Matignon
57 rue de Varenne
75007 Paris

- favoriser les démarches de médiation par l'entremise de l'ACOSS ;
- pour ce qui concerne Mayotte, rapprocher au maximum et, dans les meilleurs délais, la réglementation locale des normes nationales, l'archipel étant désormais un département français à part entière ;
- pour ce qui concerne les collectivités du Pacifique, faire jouer la solidarité nationale malgré l'indépendance des caisses de sécurité sociale locales.

Compte tenu de la gravité de la situation économique, la Délégation aux Outre-Mer redoute une profonde dégradation des comptes des caisses de sécurité sociale ultramarines. C'est la raison pour laquelle il vous demande d'intervenir.

En vous remerciant par avance de l'attention que vous voudrez bien porter à la situation de nos territoires ultramarins, je vous prie de croire, Monsieur le Premier ministre, à l'assurance de ma très haute considération.

Olivier SEBVA


Et les membres de la Délégation aux Outre-mer

15 juillet 2020 – Lettre sur l'Économie sociale et solidaire



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ-ÉGALITÉ-FRATERNITÉ

DÉLÉGATION AUX OUTRE-MER

Le Président

Paris, le 15 juillet 2020

Monsieur le Premier ministre,

Depuis le début de la pandémie, j'ai adressé au Gouvernement, au nom de la Délégation aux outre-mer de l'Assemblée nationale, plusieurs courriers synthétisant, sur différentes thématiques, les interrogations des députés de la Délégation sur la situation des territoires ultramarins. Certaines de nos demandes ont reçu une réponse positive ce dont nous nous félicitons.

La Délégation aux outre-mer continue à se réunir régulièrement pour faire le point sur cette situation particulièrement lourde pour nos collectivités. Elle souhaite, aujourd'hui, attirer votre attention sur la situation des chambres régionales de l'économie sociale et solidaires (CRESS) ultramarines, lesquelles ont été, sont et seront des alliées de poids dans la transition écologique et solidaire souhaitée.

LETTRE SUR LA SITUATION DES CHAMBRES RÉGIONALES DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE DANS LES OUTRE-MER

Compte tenu d'une situation économique dégradée à la suite de la crise sanitaire et aggravée par le respect des protocoles de sortie de confinement souvent contraignants, considérant le nécessaire renforcement des capacités des CRESS pour enfin devenir dans les outre-mer des « hub de réconciliation économique et d'innovation », la Délégation aux outre-mer présente au Gouvernement les demandes suivantes :

- le bénévolat et le militantisme sur lesquels repose l'économie sociale et solidaire doivent être pris en considération. Une réserve sociale et solidaire volontaire, gérée au niveau de chaque territoire et coordonnée par l'État, permettrait une reconnaissance du statut de ces bénévoles ;

- l'accompagnement et la formalisation de l'informel. Dans les territoires, l'adhésion stricte à toutes les règles doit être appréciée avec pragmatisme au regard de l'importance du secteur informel qu'il faut progressivement transformer en secteur économique à part entière. Par ailleurs, les conditions sanitaires ne sont pas assez contrôlées en matière d'économie informelle. Des ventes de produits alimentaires frais se développent en marge de la légalité, sur le bord des routes, sans aucun contrôle. Or, il y va de la santé de nos concitoyens ;

Monsieur Jean CASTEX
Premier ministre
Hôtel de Matignon
57 rue de Varenne
75007 Paris

.../...

- les retards de paiement des collectivités mettent la trésorerie des chambres régionales de l'économie sociale et solidaires ultramarines et des entreprises de l'ESS qu'elles représentent dans une situation critique. Tout doit être fait pour que les collectivités – comme les autres débiteurs – respectent les délais de paiement légaux ;

- le montant alloué, en loi de finances, aux chambres régionales de l'économie sociale et solidaire est manifestement trop faible. Il conviendra de le réévaluer dans les prochaines lois de finances pour le porter à un niveau correspondant au poids de l'économie sociale et solidaire ;

- les partenariats entre les régions et l'État sont parfois difficiles à mettre en place. L'État doit pleinement assumer son rôle et ne peut pas laisser les régions assumer seules leur rôle en matière d'économie sociale et solidaire. La mise en place de contrats d'objectifs État-régions pourraient être mis en place dans ce domaine ;

- la situation économique actuelle nous commande de rendre éligibles les organismes de l'économie sociale et solidaire, y compris les associations, aux dispositifs d'aide habituellement réservés aux entreprises privées classiques ;

- la logique de relance doit adosser l'entrepreneuriat collectif à l'économie du bien commun, celle qui privilégie les emplois non-délocalisables et la création de valeur endogène profitable au plus grand nombre. C'est pourquoi, les entreprises de l'économie sociale et solidaire doivent avoir un accès privilégié à la commande publique.

Compte tenu de la gravité de la situation économique, la Délégation aux outre-mer préconise un vaste soutien à l'économie sociale et solidaire. C'est la raison pour laquelle elle vous demande d'intervenir.

En vous remerciant par avance de l'attention que vous voudrez bien porter à la situation de nos territoires ultramarins, je vous prie de croire, Monsieur le Premier ministre, à l'assurance de ma très haute considération.

Olivier SERVA


Et les membres de la Délégation aux Outre-mer

20 juillet 2020 – Lettre relative à la presse écrite et en ligne



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ-ÉGALITÉ-FRATERNITÉ

DÉLÉGATION AUX OUTRE-MER

Le Président

Paris, le 20 juillet 2020

Monsieur le Premier ministre,

Depuis le début de la pandémie, j'ai adressé au Gouvernement, au nom de la Délégation aux outre-mer de l'Assemblée nationale, plusieurs courriers synthétisant, sur différentes thématiques, les interrogations et les inquiétudes des députés de la Délégation sur la situation des territoires ultramarins. Certaines de nos demandes ont reçu une réponse positive, ce dont nous nous félicitons.

La Délégation aux outre-mer continue à se réunir régulièrement pour faire le point sur cette situation particulièrement lourde pour nos collectivités. Elle souhaite, aujourd'hui, attirer votre attention sur la situation des acteurs de la filière de la presse écrite et en ligne.

LETTRE SUR LA SITUATION DE LA PRESSE ÉCRITE ET EN LIGNE DANS LES OUTRE-MER

La crise sanitaire a particulièrement dégradé la situation de la presse écrite et en ligne ultramarine notamment en raison de la chute drastique des recettes publicitaires, alors même que ses charges en personnel ne diminuaient pas et que la masse de travail augmentait en raison de la nature des événements à couvrir. Pour ces raisons, tout un secteur essentiel au bon fonctionnement de notre démocratie se trouve aujourd'hui en grande difficulté. C'est pourquoi la Délégation aux outre-mer présente au Gouvernement les demandes suivantes :

- alléger significativement, pour la période de la pandémie, les charges sociales et fiscales liées aux salaires de ce secteur économique ;
- veiller à respecter une forme d'équilibre entre la presse privée et les médias publics qui ne sont pas soumis aux mêmes contraintes financières conjoncturelles et qui sont directement financés par des fonds publics ;
- réglementer plus strictement l'activité des GAFAs pour mettre fin à la concurrence déloyale exercée par ces entreprises au détriment des acteurs locaux à raison de leurs capacités d'annonces exceptionnelles ;

Monsieur Jean CASTEX
Premier ministre
Hôtel de Matignon
57 rue de Varenne
75007 Paris

.../...

- assurer un volume de diffusion suffisant et équitable d'annonces légales dans les outre-mer, territoire par territoire ;

- veiller, même si cela ne dépend pas directement des pouvoirs publics, à ce que les campagnes nationales de publicité soient aussi ouvertes à la presse ultramarine ;

- revoir en profondeur l'utilisation du fonds stratégiques, notamment à l'égard de Presstalis dont la qualité des prestations est contestée, et vérifier sa distribution dans les outre-mer ;

- prendre des mesures éducatives non coûteuses et peu contraignantes pour inciter la jeunesse à se remettre à lire la presse écrite ;

- faire respecter le droit sur le copyright en stigmatisant les collectivités publiques ou privées qui multiplient les photocopies de journaux au lieu de souscrire plusieurs abonnements ;

- réduire le délai de versement des aides publiques qui, trop souvent, parviennent aux médias avec retard, mettant en difficulté leur trésorerie ;

- répartir avec plus d'équité les aides publiques : tel quotidien national qui ne diffuse 4 à 5 000 numéros par jour perçoit 4 millions d'euros d'aide publique quand un quotidien réunionnais qui diffuse 14 000 exemplaires quotidiens en perçoit beaucoup moins ;

- prendre en considération avec une bienveillance toute particulière la ligne 180 du projet de loi de finances qui contribue au financement de la presse écrite.

Compte tenu de la gravité de la situation économique, la Délégation aux outre-mer préconise un vaste soutien à la presse écrite et en ligne. C'est la raison pour laquelle elle vous demande d'intervenir.

En vous remerciant par avance de l'attention que vous voudrez bien porter à la situation de nos territoires ultramarins, je vous prie de croire, Monsieur le Premier ministre, à l'assurance de ma très haute considération.

Olivier SEBVA


Et les membres de la Délégation aux Outre-mer
